

Les professeurs mobilisés
du Lycée Honoré-de-Balzac
9 rue Paul-Langevin
77290 Mitry-Mory

Mitry-Mory, le 20 avril 2020,

À l'attention de
M. le Premier Ministre,
S/C de M. le Recteur de l'Académie de Créteil,
S/C de M. le Proviseur du lycée Honoré-de-Balzac

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Recteur d'Académie,

Comme vous le savez, nous sommes pleinement engagés dans nos missions. Depuis la fermeture des établissements scolaires, nous nous sommes employés à maintenir un lien humain, culturel et intellectuel avec nos élèves et nous continuerons à le faire au mieux jusqu'à la fin de l'année et ce même si nous savons d'ores et déjà qu'étant donné la crise sanitaire que nous traversons, le troisième trimestre ne sera pas un trimestre comme les autres.

Lors de son discours du 13 avril, le Président de la République a annoncé une reprise « progressive » des cours avec une présence physique dans les écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai 2020. Nous, personnels du lycée Honoré de Balzac, ne comprenons pas cette décision. Elle est totalement incompatible avec le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale imposé par le gouvernement pour freiner la propagation du virus SARS-CoV2. Il n'est donc certainement pas raisonnable de reprendre les cours en établissement à partir du 11 Mai.

En effet, un établissement scolaire est un lieu collectif densément peuplé, et c'est particulièrement vrai dans notre lycée, construit pour 1200 élèves et qui en accueille désormais plus de 1500, avec une grande majorité de classes proches de 35 élèves. Comment respecter des distances suffisantes dans les salles ? Comment permettre aux élèves et aux personnels de circuler dans les couloirs sans risque ? Comment assurer la désinfection des locaux, de façon suffisamment régulière et sans mettre en danger les personnels en charge du ménage ? Comment assurer la restauration des élèves, qui ont souvent un temps de transport conséquent entre le lycée et leur domicile ? Comment venir au lycée sans contribuer à la propagation de l'épidémie, alors que nombre d'élèves et de personnels empruntent les lignes de bus, de RER, de Transilien et de métro ? Y aura-t-il assez de matériel préventif (masques de qualité pour tous et solution hydro-alcoolique), sachant que les soignants en manquent eux-mêmes ? A quelle fréquence seront-ils renouvelés ? Autant de questions auxquelles aucune réponse satisfaisante n'a pour le moment été apportée.

La réouverture précipitée des écoles pourrait être une source énorme de contagion du virus. Une grande partie des personnes contaminées l'ignorent car elles sont asymptomatiques, en particulier chez les plus jeunes, et deviennent donc vecteurs sans le savoir. Le virus pourra circuler et être transmis aux élèves, aux parents, aux personnels et à leurs proches. Nous ne pouvons courir le risque que l'école soit l'origine d'une deuxième vague de propagation massive, qui tuera encore plus de personnes, aggravera irrémédiablement les capacités de soins des hôpitaux déjà surchargés et épuisera les soignant-e-s.

Dans le rapport de l'INSERM, la réouverture de l'école en mai n'est envisagée dans aucun des scénarios de sortie du confinement évalués, et il y est même affirmé : "*la réouverture des écoles à l'automne ou à l'hiver devrait être explorée dans les mois suivants une fois que l'impact de ces mesures aura pu être évalué*" (p. 13). Le président de l'Ordre des médecins a également déclaré dans une interview au *Figaro* que "ce choix révélait un manque absolu de logique". Ainsi, plusieurs États ont déjà choisi de ne pas reprendre les cours avant septembre, comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Russie, l'État de New York, etc.

Quelle logique y a-t-il à rouvrir les écoles alors que les restaurants et les cinémas resteront fermés ? Permettre aux parents de travailler à nouveau ? Mais à quel prix en vies humaines ? Nous posons ces questions dans le souci de nous protéger individuellement, mais aussi et surtout avec présent à l'esprit l'intérêt général. Nous ne voulons pas prendre le risque d'une deuxième vague de contaminations qui ne serait plus maîtrisable.

Dans ce contexte inédit, il est essentiel de ne pas perdre de vue les fondamentaux de notre société. N'oublions pas les principes de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de 1948, reconnue par la France : « *tout individu a droit à la vie* » (art. 3).

Sur le plan pédagogique, nous sommes aussi préoccupés par les nouvelles incohérences et inégalités auxquelles pourrait conduire une réouverture précipitée. Nous nous demandons comment notre travail pourrait s'organiser au lycée dans le respect des mesures élémentaires visant à éviter la contagion. Nous nous demandons aussi comment nous pourrions articuler ce travail avec celui que nous menons à distance, et craignons que cela conduise à une explosion de la charge de travail, sans parler de la désorganisation certaine, pour les élèves comme pour les enseignants, que cela entraînerait. De plus, nous craignons que certains élèves soient contraints par leur situation familiale, personnelle ou médicale, de revenir au lycée, alors qu'à l'inverse d'autres seraient contraints de s'en tenir éloignés. Nombre d'enseignants se trouveraient dans le même cas de figure, renforçant encore davantage la disparité des conditions d'enseignement. Enfin, nous pensons qu'un retour progressif des élèves au lycée devrait se faire en fonction d'objectifs pédagogiques qu'il convient de discuter préalablement.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons solennellement de renoncer à cette mesure catastrophique sur le plan sanitaire pour l'ensemble de la population. Plus largement, nous vous demandons d'acter que la reprise des cours est impossible tant que les conditions suivantes ne sont pas réunies :

- un avis convergent des instances scientifiques et médicales, indiquant que la situation épidémiologique ne s'oppose pas à la réouverture des établissements scolaires ;
- une réponse du ministère de l'éducation aux observations et demandes faites par le CHSCTM du 3 avril dernier, et la tenue du groupe de travail demandé par les représentants des personnels ;
- la mise à disposition d'un nombre suffisant de tests, de masques et de produits désinfectants pour permettre d'abaisser au niveau le plus faible possible les risques de contagion.

Dans le cas contraire, nous envisageons de faire valoir notre droit de retrait et d'inviter l'ensemble des personnels à en faire de même. Et dans l'éventualité où la légitimité de ce droit de retrait serait contestée par notre employeur, comme cela est trop souvent le cas, nous pourrions être contraints de faire usage de notre droit de grève.

Espérant pouvoir éviter une telle situation, nous vous assurons, Monsieur le Premier Ministre, de notre plein engagement pour le service public d'éducation.